

DÉMOLITION

DOCUMENTS REQUIS

■ PLAN PROJET D'IMPLANTATION

- Idéalement à partir d'une copie de votre plan de localisation ou d'un plan fait à l'échelle, ce plan doit nous indiquer l'emplacement du bâtiment à être démoli.
- Pour un bâtiment dont l'implantation est dérogatoire, fournir un plan de localisation de la fondation du bâtiment à détruire, signé par un arpenteur-géomètre, pour faire reconnaître son implantation.

■ PROCURATION

Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux.